

• (3.40 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'après un article du Règlement reconnu à la Chambre, une fois que nous avons engagé le débat sur un sujet, il est interdit d'amorcer un autre débat. Le bill C-197 n'est pas à l'étude actuellement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Je suis d'accord avec le député.

**L'hon. M. Olson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est dit bien clairement dans la motion à l'étude que les députés critiquent la politique ministérielle dans ce domaine. Le bill C-197 fait partie de cette politique et tombe par conséquent sous le coup de la motion.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, c'est justement pourquoi j'allais parler du bill C-197, qui fait partie de la politique ministérielle.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les remarques du ministre seraient quand même irrecevables.

**L'hon. M. Lang:** Nos vis-à-vis se demandent à qui il faut s'en prendre du fait que ce projet de loi demeure stationnaire. Ils ont fait allusion à l'opinion des agriculteurs là-dessus. Je tiens à vous signaler la déclaration du 12 mai dernier de la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan, où il est dit:

Nous sommes on ne peut plus déçus que l'opposition ait proposé un amendement au bill C-197, demandant qu'un Conseil ne soit établi qu'après un plébiscite national et une élection des membres des offices favorables à une telle initiative.

Cette façon d'agir est loin d'être conforme aux politiques des partis qui la composent, et qui consiste à mettre au point une politique agricole pour tout le Canada.

Ils demandent pourquoi on ne permet pas d'envoyer le bill au comité pour qu'on puisse l'étudier article par article et recevoir des instances.

**M. Aiken:** Le ministre permet-il qu'on lui pose une question?

**L'hon. M. Lang:** Quand j'aurai fini si le député n'y voit pas d'inconvénient.

**M. Danforth:** Le ministre aura fini bientôt.

**M. Aiken:** Je poserai certainement une question à ce moment-là.

**L'hon. M. Lang:** Lorsque l'opposition présente à la Chambre une pareille motion, c'est la preuve bien entendu qu'elle refuse d'envisager

les mesures positives que prend le gouvernement pour résoudre les problèmes agricoles de notre pays. Je dois dire que nous pouvons accepter sans réserve les derniers mots de la motion pressant le gouvernement de prendre des mesures concrètes pour assurer une économie rurale dynamique, composante essentielle de la collectivité canadienne, car ils sont essentiels à notre politique tout entière dans ce domaine.

Les honorables vis-à-vis cependant persistent à faire fi des multiples initiatives que nous prenons afin d'assurer une économie rurale dynamique à notre pays. Nous en prenons sur presque tous les fronts et les honorables vis-à-vis le savent. Dernièrement, à une autre occasion j'ai indiqué les mesures adoptées du point de vue financier pour venir en aide à la collectivité agricole de notre pays à l'heure actuelle. Le député d'Assiniboia (M. Douglas) a parlé des avances en numéraire. L'intérêt sur ces avances coûtera au Trésor 12 millions de dollars cette année. La loi sur les réserves provisoires de blé, présentée par un gouvernement libéral, coûtera au Trésor 72 millions qui serviront à venir en aide à l'industrie agricole. Le programme d'aide alimentaire que le gouvernement actuel a accru d'une façon significative par rapport à celui de la période antérieure, représentera sous forme de blé et de farine une valeur approximative de 70 millions de dollars. Celle de 22 millions de boisseaux à l'Inde dernièrement illustre l'importance de ce programme pour ce qui est de l'acheminement du grain de nos cultivateurs sur les marchés étrangers.

En outre, depuis un an et demi, on a mis à la disposition de la commercialisation intensive du grain canadien, de nouvelles facilités de crédit, à titre annuel. On trouve un poste de 12 millions de dollars dans les prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce qui donne à la Commission canadienne du blé la possibilité de mener une campagne plus dynamique en faveur des ventes de grain. Cette mesure a permis de conclure des ventes avec le Pérou, la Syrie, la République arabe unie et, tout récemment, avec le Brésil. Elle nous aidera sans aucun doute à faire accéder le blé et les grains canadiens aux divers marchés. Le mouvement du grain des Prairies atteindra presque des niveaux record d'ici quelques mois et les ventes de blé et d'orge dépasseront ces records. Le mouvement des graines de colza et du lin a été très satisfaisant tout au long de l'année et celui des graines de colza connaîtra de nouveaux records.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que les disponibilités en argent des agriculteurs ont